

Le Champlain

du Syndicat de Champlain (CSQ)

En éducation, faut que ça change maintenant !

Les négociations pour le renouvellement de nos conventions collectives s'amorceront ce vendredi 18 octobre, avec le dépôt au Conseil du Trésor des demandes syndicales sectorielles en éducation, soit pour le personnel enseignant et pour le personnel de soutien scolaire.

Bien que nous ayons plusieurs demandes, nous vous présentons ici quelques faits saillants du dépôt syndical. Ces demandes, rappelons-le, découlent des différentes consultations pour lesquelles vous avez été sollicités au printemps dernier.

Pour la Fédération des syndicats de l'enseignement du Québec (FSE-CSQ)

- Augmenter le nombre de classes spéciales;
- Diminuer les ratios du préscolaire, du primaire, du secondaire et des classes d'accueil, tout en créant des ratios dans les classes de l'éducation des adultes;
- Garantir un minimum de services pour chaque élève HDAA ou ayant des besoins particuliers;
- Au préscolaire et au primaire, donner une heure d'enseignement par semaine à un autre enseignant que

le titulaire, et transformer cette heure pour le titulaire en TNP. Au secondaire, convertir une heure de la tâche complémentaire en TNP. À l'éducation des adultes et à la formation professionnelle, ajouter des contrats à temps plein;

- Afin de rattraper la moyenne salariale canadienne des enseignantes et des enseignants, et de favoriser l'attraction et la rétention du personnel, exiger une majoration de 8% à tous les échelons de l'échelle salariale enseignante du Québec.

Pour la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ)

- Renforcer le principe du plus grand nombre d'heures pour un poste (pour le secteur des services directs à l'élève, les heures coupées empêchent les membres d'améliorer leur sort);
- Améliorer le choix des salariés au mouvement de personnel annuel du secteur général et favoriser l'accessibilité aux postes pour toutes et tous;
- Instaurer des balises claires et avantageuses pour celles et ceux qui se portent volontaires pour accueillir

un ou une stagiaire plutôt que de laisser les directions décider par établissement;

- Éliminer la sous-traitance;
- Afin de favoriser l'attraction et la rétention, et de diminuer les écarts salariaux entre les catégories d'emplois du personnel de soutien scolaire au Québec et des emplois similaires en Ontario ainsi que ceux des collègues d'autres secteurs (municipal, fédéral, etc.), exiger une hausse salariale distincte de 1\$ de l'heure pour toutes les catégories d'emplois, à tous les échelons de chaque échelle, tous les ans pendant trois ans.

À ceci, s'ajouteront évidemment les matières intersectorielles, dont une revendication salariale sur trois ans incluant une augmentation de 2\$ de l'heure pour toutes et tous, la première année, suivie d'une hausse de 6% sur deux ans. Nous demandons aussi un mécanisme de protection du pouvoir d'achat si l'inflation réelle dépasse les 2%.



Assemblées générales convoquées !

Comme nous vous l'indiquions plus haut, le dépôt syndical est constitué de nombreuses autres demandes à expliquer. Alors, si vous avez des questions, nous aurons des réponses ! Et le moment pour discuter largement de tout ceci, pour déplier les détails de ces demandes, pour discuter de stratégies et pour adopter un plan de mobilisation, c'est en assemblée générale. Notez bien les dates suivantes à votre agenda et on se dit à bientôt !

Section Marie-Victorin	Section des Patriotes (enseignant)	Section des Patriotes (soutien)	Section Salaberry	Section Vallée-du-Suroît (soutien)
Le lundi 18 novembre, à 16 h 30 à l'Hôtel Mortagne (Boucherville)	Le mardi 19 novembre, à 16 h 30 à l'Hôtel Mortagne (Boucherville)	Le jeudi 21 novembre, à 18 h 30 à l'école secondaire De Mortagne (Boucherville)	Le mardi 26 novembre, à 17 h à la salle La Soie (Salaberry-de-Valleyfield)	Le lundi 9 décembre, à 17 h au bureau du Syndicat à Salaberry-de-Valleyfield



Mille dollars, ça ne change pas le monde, sauf que...

Comme membres du personnel de l'éducation, nous avons l'œil aiguisé pour repérer les efforts que font les jeunes que nous côtoyons. Maîtres incontestés dans l'art de dépister la persévérance scolaire, rien ne nous échappe! Dès qu'un jeune ose, se dépasse, fait preuve de détermination, nous sommes les premiers à déployer mille et une façons pour l'encourager à continuer.

Au Syndicat de Champlain, la persévérance scolaire nous a toujours interpellés. C'est ainsi que le 8 octobre dernier avait lieu la remise annuelle des bourses du Fonds Robert-Ferland. Un comité formé de retraités du Syndicat a étudié les candidatures reçues et a sélectionné quatre d'entre elles. Un montant de 1000 \$ a donc été remis à chacune de ces récipiendaires pour la poursuite de ses études.

Au-delà de leur sourire et de ce que ces jeunes dégagent ce soir-là, c'est la lueur dans le regard des quatre marraines qui a attiré notre attention. Prises dans la course aux bulletins de mi-étape, Mariane Bergeron, Nancy Marcotte, Mélanie St-Pierre et Clara Ciobanu-Macovei ont tout laissé tomber, l'instant d'une soirée, pour venir souligner la persévérance de leur élève. Cette colonne est un peu un hommage, une petite tape dans le dos à ces marraines qui ont pris le temps de faire la différence pour ces jeunes, mais aussi à vous tous qui travaillez très souvent dans l'ombre afin de reconnaître les efforts de tout un chacun.

Il est important de souligner que l'ensemble des membres du Syndicat de Champlain peut présenter des candidatures. Le dépôt des dossiers se fait en juin, mais rien ne vous empêche de commencer à y penser avant!

Sandra Boudreau
Coordonnatrice

Ma plus belle histoire – Édition 2019–2020

C'est parti pour la 17^e édition du concours d'écriture *Ma plus belle histoire!*

Ce concours, une initiative de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), a été pensé à la base pour mieux faire connaître la formation générale des adultes, mais il contribue, année après année, à raccrocher des jeunes et des adultes au système scolaire ou à les garder sur les bancs d'école. Le concours s'adresse à tous les élèves inscrits à l'éducation des adultes (alphabétisation, présecondaire, insertion, etc.).

Comment s'inscrire ?

Vous avez reçu via le courrier syndical, la documentation (affiches, dépliants et formulaires) avec les renseignements importants pour les modalités du concours.

Les élèves doivent rédiger un texte (de 500 à 1 000 mots). Les textes, accompagnés du formulaire d'inscription dûment rempli, doivent ensuite être acheminés au Syndicat de Champlain avant le 4 décembre 2019.

Après un processus de sélection rigoureux, le concours culmine avec la publication d'un recueil contenant les 50 meilleurs textes reçus. En 2019, le recueil *Ma plus belle histoire* a été publié à 5000 exemplaires.

Plus de détails à syndicatchamplain.com
Bonne chance!

VOUS ÉTUDIEZ À LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ?

**PARTICIPEZ
AU CONCOURS**

**MA PLUS
BELLE
HISTOIRE**

JUSQU'AU 4 DÉCEMBRE 2019



Campagne électorale fédérale

Le 21 octobre prochain, on vote!

La campagne électorale fédérale bat son plein. Mais dans le tumulte du quotidien, se faire une opinion peut parfois s'avérer laborieux.

Afin d'y voir plus clair parmi les nombreux engagements et les nombreuses promesses des formations politiques, la CSQ a réalisé un comparatif des partis politiques.

À partir des programmes des six formations politiques les plus importantes, et dont l'appui est mesuré par les maisons de sondage, six thématiques ont été priorisées : l'assurance

médicaments, les paradis fiscaux, l'assurance-emploi et les droits du travail, l'environnement et les ressources naturelles, la condition des femmes et la réforme du mode de scrutin.

Les informations contenues dans ce comparatif neutre et non partisan ont été puisées à même leurs plateformes politiques.

Bonne lecture!

<http://www.lacsq.org/dossiers/politique/elections-federales-2019/>

Temps accordé aux employés pour voter

À l'article 132.1 de la *Loi électorale du Canada*, on précise que « Tout employé qui est habile à voter doit disposer de trois heures consécutives pour aller voter pendant les heures de vote, le jour du scrutin; s'il ne peut disposer de trois heures consécutives à cause de ses heures de travail, son employeur doit lui accorder les heures qu'il lui faudra de façon qu'il dispose de trois heures consécutives pour aller voter. »

Les bureaux de vote seront ouverts de 9 h 30 à 21 h 30, le jour du scrutin.

Une réforme Barrette en éducation ?

Le billet de Mireille



Après un an de gouvernement de la Coalition avenir Québec, plusieurs diront que le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, en a fait beaucoup depuis son arrivée en poste et que son gouvernement investit en éducation comme aucun autre. Certes, le ministre remplit ses promesses. Mais il agit surtout selon sa conception de l'éducation, sans vraiment consulter les milieux. Brossons ensemble un portrait de la dernière année.

Deux récréations obligatoires de 20 minutes chacune

A-t-il réfléchi aux implications pour le transport scolaire, l'organisation scolaire et aux coûts additionnels avant de prendre une telle décision? Personne n'est vraiment contre l'idée, mais encore faut-il l'implanter comme il faut. Le temps que les élèves passent à l'extérieur lors de la période du midi et à la fin des classes avec les services de garde a-t-il été pris en compte?

Maternelles 4 ans

LA promesse importante de son gouvernement! On le sait maintenant, les coûts associés à cette lubie sont déjà excessifs. Pourtant, les centres de la petite enfance pallient déjà ce besoin. Pourquoi ne pas avoir augmenté les

services offerts par ceux-ci? Mieux encore, pourquoi ne pas avoir créé des passerelles plus formelles entre les CPE, le milieu scolaire et celui de la santé?

Infrastructures et ressources

1,7 milliard de dollars ont été investis dans les infrastructures. Eh oui, on ne peut que saluer cette décision qui était plus que nécessaire, compte tenu de la désuétude et le manque de place dans plusieurs établissements.

70 millions de dollars supplémentaires ont aussi été consentis pour l'embauche de personnel. On ne peut qu'applaudir ce geste qui constitue, enfin, un réel investissement dans les services aux élèves.

Abolition des commissions scolaires

Le « fameux » projet de loi a finalement été déposé. Finis les commissaires, place aux administrateurs des centres de services scolaires! De prime abord, on peut penser que les changements proposés sont assez mineurs. Et pourtant, bien que ce projet de loi soit vendu comme une décentralisation des

budgets et de l'administration vers les écoles, il centralisera du même coup les pouvoirs dans les mains du ministre de l'Éducation.

« Le projet de loi permet notamment au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'imposer des regroupements de services et de déterminer des objectifs ou des cibles portant sur l'administration, l'organisation ou le fonctionnement d'un ou de l'ensemble des centres de services scolaires, d'obtenir plus aisément les résultats des élèves aux épreuves qu'il impose au primaire et au secondaire et de communiquer avec les employés des centres de services scolaires et les parents du réseau scolaire. »

Voilà qui ressemble étrangement à la réforme Barrette en santé: pouvoir accru au ministre, conditions de travail détériorées, moins de services aux patients. Et si cela se concrétisait, ce sont les collègues du soutien scolaire qui seront les premiers touchés par ces changements de structures qui n'amélioreront en rien le quotidien des élèves.

Mireille Proulx
Coordonnatrice



Nouvelle Infolettre !
L'essentiel des informations, livré par courriel deux fois par mois. Idéal pour rester informés, même lors des périodes où vous manquez de temps !
syndicatchamplain.com



La goutte de trop

Leur sourire vous accueille dès vos premiers pas dans l'école. On se demande d'ailleurs comment les secrétaires d'école font pour se concentrer alors que leur bureau se trouve au beau milieu d'une agitation parfois digne d'un centre commercial ! Élèves, parents, enseignants, professionnels, fournisseurs, techniciens, tout le monde transite par cet espace exigu, bien souvent collé sur la reprographie.

Elles s'occupent de l'accueil dans l'école, font la gestion des clés, soignent les bobos des élèves, gèrent les courriels et les appels des parents. Elles font de l'entrée de données, notamment pour les inscriptions officielles, en lien avec l'organisation scolaire et pour la paie. Elles s'occupent aussi de tâches administratives liées aux prévisions budgétaires. Bref, elles ont des responsabilités importantes au sein de leur milieu et n'ont pas droit à l'erreur, et pourtant...

Le travail en vase clos

« Des changements organisationnels, il y en aura toujours, mais encore faut-il les soutenir. Il y a une limite à la capacité d'adaptation des gens et, dans le cas des secrétaires d'école, le point de saturation est atteint », explique Mariève Charest, conseillère en relations de travail de la section des Patriotes Soutien au Syndicat de Champlain.

De plus en plus, dans le contexte de décentralisation, les secrétaires d'école sont responsables de plusieurs nouvelles tâches et d'opérations névralgiques en lien avec les différents services des commissions scolaires : gestion des ressources matérielles, des ressources éducatives, de l'organisation scolaire et des ressources informatiques, pour ne nommer que celles-ci. Et c'est précisément le manque de coordination et le travail en vase clos des différents services qui accentuent le problème et complexifient la mise en œuvre des changements à apporter.

Il faut savoir que la Commission scolaire des Patriotes possède déjà une des cultures de décentralisation les plus implantées au Québec. Pourtant, force est de constater que les décisions prises

pour décentraliser les opérations et les demandes dictées aux écoles par les différents services ne sont pas cohérentes, en raison d'un manque de coordination. Et le casse-tête pèse très lourd sur les épaules des secrétaires d'école qui sont imputables de tâches qui, en bout de ligne, ont des répercussions importantes dans les milieux, comme par exemple, le budget, les premières communications aux parents, le bulletin ou encore la paie du personnel.

Bien entendu, le projet de loi n° 40 sur l'abolition des commissions scolaires déposé par le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, n'apaise en rien les craintes. Ce projet de loi prévoit la décentralisation, vers les écoles, de pouvoirs qui seront nécessairement assortis de diverses tâches administratives sans pour autant garantir que l'ajout de ressources soit prévu au tableau ou encore que les changements soient, cette fois, bien coordonnés. Or, la crainte est bien grande qu'une large part de ces tâches incomberont aux secrétaires d'école, déjà essouffées et débordées.

La goutte qui fait déborder le vase

Le mécontentement est à ce point élevé que plus des deux tiers des secrétaires d'écoles de la CSP se sont présentées à une rencontre d'urgence

organisée par le Syndicat de Champlain en septembre.

C'est une directive sur l'intégration d'une nouvelle tâche, sans formation adéquate, reçue de façon cavalière, par courriel, à la fin du mois de juin, qui a fait déborder la coupe. La rencontre de septembre aura permis de faire le point sur la situation, d'une part, et de passer à l'action, d'autre part.

« Globalement, elles voient les tâches s'accumuler, mais elles sentent qu'elles n'ont aucune emprise sur le travail qui arrive sur leur bureau ni sur le moment où il leur est donné ni sur la façon », explique Mariève Charest.

Rendez-vous à syndicatchamplain.com pour lire la suite de l'article !

QUESTION D'ÉCOLE
LE VOXPOP

champlaincsc

Que pensez-vous des conditions de travail des enseignants et du personnel de soutien scolaire ?
On veut entendre ce que vous avez à dire !
Rendez-vous sur la page Facebook @questiondecole pour ne rien manquer !

